



Directives de rédaction des articles à l'attention des auteurs

Généralités

Le CAREP attend des contributions strictement originales, reposant sur un travail intellectuel, analytique et rédactionnel propre à leurs auteurs. Les outils d'intelligence artificielle peuvent être utilisés de manière limitée et encadrée (aide à la recherche documentaire, relecture linguistique, structuration formelle du texte), mais ne doivent en aucun cas se substituer à la réflexion critique, à l'argumentation ou à l'écriture de l'article. Les textes majoritairement générés par l'IA, les assemblages de contenus automatiques ou les reformulations sans apport intellectuel personnel seront refusés.

Tout plagiat, partiel ou total, y compris le plagiat assisté par des outils d'IA, est strictement interdit et entraînera le rejet immédiat de la proposition. Toute utilisation d'outils d'IA doit être déclarée explicitement, en précisant l'outil et la nature de son apport. Les auteurs demeurent entièrement responsables de l'exactitude des informations, de l'authenticité des références citées (qui doivent être réelles et vérifiées), ainsi que du respect des principes d'intégrité scientifique et d'éthique académique.

Normes à respecter

Afin de faciliter le travail éditorial et de permettre une publication dans des délais raisonnables, nous serions reconnaissants aux auteurs de suivre les directives de rédaction suivantes :

- Le texte de votre contribution doit être soumis au format Word (.doc, .docx ou .rtf).
- Le corps du texte doit être rédigé en Times New Roman 12, interligne 1,15. Les notes de bas de page doivent être rédigées en Times New Roman 10, interligne simple.
- Le format du document est le format standard (marges de 2,5 cm en haut et bas et à droite et à gauche), sans en-tête ou pied de page. Le document ne doit pas être paginé.
- La mise en page du texte doit être la plus simple possible : pas d'encadré, pas de soulignement, pas de gras, pas de couleurs, pas d'utilisation d'autres polices que la police standard.
- On met en italique les mots en langue étrangère, ainsi que certaines expressions d'origine étrangère (par exemple, *de facto*, *honoris causa*, *ipso facto*, *sine die*, etc.). Une traduction du mot étranger peut être proposée par l'auteur à la suite des mots

inusuels. Celle-ci doit être insérée entre () à l'intérieur de guillemets : ex. *thawra* (« révolution »).

- Les majuscules doivent être accentuées (ex : État...).
- Les sigles ne doivent pas contenir de points (CIJ et pas C.I.J. ; AJIL et pas A.J.I.L. ; etc.). Lors de première occurrence, la forme développée doit être mentionnée entre (), sauf pour les sigles largement connus : ONU.
- Les signes doubles de ponctuation (; : ! ?) doivent être précédés d'un espace insécable.

Titre et auteur

Sous l'intitulé du texte, doivent figurer vos prénoms et nom, et vos titres officiels. Nous vous saurions gré également de fournir quelques lignes biographiques, ainsi qu'une photo (portrait) en bonne résolution (300 dpi) pour votre première publication au CAREP Paris.

En outre, le texte doit impérativement comporter un résumé (ou un chapeau) de préférence en début de texte.

Les titres et sous titres doivent apparaître clairement dans le texte (soit en augmentant la taille de la police soit en utilisant les caractères gras). Pour faciliter la lecture des articles, il est recommandé de ne pas utiliser plus de 3 niveaux de subdivision. Il est préférable d'éviter d'utiliser la numérotation automatique.

Les différents paragraphes de votre contribution ne doivent pas être numérotés.

Citations

Les citations doivent être entre guillemets « ... ». Chaque citation doit être référencée clairement. Les citations entre guillemets ne doivent pas être en italique.

- Les citations de plus de trois lignes doivent être séparées du corps du texte par un retour à la ligne et former un paragraphe (*en police 11*) – *sans guillemet, ni italique*. Ce paragraphe sera suivi d'un espace de 6 pts.
- L'économie des guillemets : « » quand les citations sont intégrées dans le corps du texte (pas quand elles forment un paragraphe à part) et “ ” (1^{er} sous-niveau) ou ‘ ’ (2^e sous-niveau) quand il s'agit de citations dans une citation.
- Le début de la citation est fondu dans le texte mais elle se termine sur une phrase complète (point final à l'extérieur). Ex. Mme Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins si on lui en donnait ».
- La citation débute par une phrase complète ; elle est introduite par un deux-points si elle fait suite au texte ; son premier mot prend alors une capitale initiale (point final à l'intérieur). Ex. : deux siècles avant notre ère, le poète Térence affirmait : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »
- Toute suppression ou coupure, dans une citation, doit être signalée par des crochets [...], ainsi que tout commentaire personnel.
- L'appel de note permettant de donner la référence de la citation vient avant la ponctuation finale et s'intègre à la citation. Il est donc situé, le cas échéant, avant les guillemets fermants. « Placez correctement l'appel de note¹. »

- Exception est faite à cette règle si l'appel de note porte sur un ensemble de citations, comme lorsque plusieurs expressions ou mots sont cités séparément et successivement. Ex. : Cette délimitation procède d'un souci accru de son « humeur », de son « caractère » ou de son « tempérament »¹.

Notes

- L'indice de la note (appel de note) doit se trouver *entre* le guillemet et le point final, ou *avant* le point final.
- Les références bibliographiques doivent être signalées dans leur intégralité (auteur, titre, lieu de parution, éditeur, année, pagination et le cas échéant l'année de la première publication et le traducteur). Elles seront précisées *en note de bas de page*. Si la référence est à nouveau citée : auteur, titre, *op. cit*, p.
- Une bibliographie peut compléter l'article. Elle sera placée en dernière page de l'article.
- Préciser l'université de provenance et le laboratoire de recherche.
- Les termes en langue étrangère doivent être en italique.

Illustrations

Si le fichier comprend une illustration, il faudra, en plus de son insertion à l'endroit choisi dans le corps de l'article, remettre dans un fichier à part l'illustration d'origine et mentionner sa source.

- Chaque illustration doit être nommée : « NomAuteur_image1 ». L'image portera le numéro correspondant à son ordre d'apparition dans l'article.
- Elle sera de préférence enregistrée au format .png ou .jpg. Le format .bmp est à bannir (sur le Web c'est un format plus long à charger).
- Toutes les illustrations devront être libres de droits ou fournies avec l'autorisation de l'auteur de l'illustration.
- Lors d'un changement de paragraphe, ne pas insérer de saut de ligne double et préférer l'alinéa pour signaler une rupture. Ne pas taper d'espaces successifs pour marquer le retrait, utiliser la touche tabulation.

Normes bibliographiques

La norme bibliographique française en usage pour citer un ouvrage est la suivante :

Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage : sous-titre*, lieu d'édition, éditeur, « collection », date d'édition.

Ex. Simon Bréan, *La Science-Fiction en France : théorie et histoire d'une littérature*, Paris, PUPS, coll. « Lettres françaises », 2013.
 [réf. suiv.] Simon Bréan, *La Science-Fiction en France*, *op. cit.*

Si l'on cite un tome sans titre particulier, l'indiquer après la date :

François Mauriac, *Œuvres complètes*, Paris, Bernard Grasset, 1954, t. I.

[réf. suiv.] François Mauriac, *Œuvres complètes*, op. cit., t. I.

Si on cite une contribution à un ouvrage collectif :

Prénom Nom, « Titre de l'article », dans Prénom Nom (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, année de publication, pagination.

Ex. Marie Barral-Baron, « Érasme et la cité humaniste : de l'idéal platonicien à la désillusion bâloise », dans Élisabeth Crouzet-Pavan, Denis Crouzet et Philippe Desan (dir.), *Cités humanistes, cités politiques (1400-1600)*, Paris, PUPS, 2014, p. 109-122.

[réf. suiv.] Marie Barral-Baron, « Érasme et la cité humaniste », art. cit.

Emploi d'*ibidem* (ou *ibid*), *idem* et *op. cit.* :

Si on cite un titre plusieurs fois et de manière consécutive : à la première mention, on écrit la référence au complet ; à la seconde mention, on écrit l'abréviation *Ibid.* (abréviation de *ibidem* qui signifie « au même endroit »). Ainsi :

- *Ibidem* (ou *Ibid.*) renvoie à la référence qui précède immédiatement mais à une page différente ;
 - *Idem* renvoie à la même page du même ouvrage cité dans la note précédente ;
 - *op. cit.* s'utilise lorsqu'on a déjà cité une première fois un ouvrage. Lorsqu'on cite un ouvrage pour la deuxième fois, on mentionne :
- Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage ou de la revue*, op. cit., p.1.

Dans les notes, on utilise fréquemment et à tort l'abréviation *cf.* (pour *confer*, qui signifie en latin « comparez avec ») ; elle doit donc être réservée pour ce sens. Dans tous les autres cas, on préférera à *cf.* l'infinitif français *voir*.

Les références en langue étrangère doivent respecter la norme de présentation bibliographique de la langue concernée. En anglais les titres d'articles et d'ouvrages portent la majuscule sur les noms, les verbes et les adjectifs. L'abréviation (ed.), sans accent, signifie « sous la direction de ». Elle remplace l'abréviation française (dir.).

Ex. Anne Brunon-Ernst (ed.), “Epilogue: The Panopticon as a Contemporary Icon?”, in *Beyond Foucault, New Perspectives on Bentham's Panopticon*, Aldershot: Ashgate, 2012.

Sources électroniques :

Lorsque l'on se réfère à un site ou un lien internet, indiquer clairement la source et le lien URL complet et signaler entre () la date de la consultation.

Ex. Nadim Houry, « Au Liban, la contestation antisystème trouve un second souffle », *Le Monde*, le 12 novembre 2019,

https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/12/au-liban-la-contestation-antisystème-trouve-un-second-souffle_6018859_3210.html (consulté le XX/XX/XXXX)

Article ou périodique :

Prénom Nom, « Titre de l'article », *Nom du périodique*, volume [si applicable], numéro, date de publication, pagination de l'article. Les guillemets anglais “ ” doivent être utilisés lorsque la source est en anglais.

Ex. David Stradling, “The Smoke of Great Cities: British and American Efforts to Control Air Pollution, 1860-1914”, *Environmental History*, vol. 4, n° 1, 1999, p. 14-29.

[réf. suiv.] David Stradling, “The Smoke of Great Cities”, art. cit., p. 19.

Béatrice Didier, « Voltaire et la crise du poème lyrique », *Revue Voltaire*, n° 13, 2013, p. 19-29.

[réf. suiv.] Béatrice Didier, « Voltaire et la crise du poème lyrique », art. cit.

Les titres en arabe doivent figurer en arabe, suivis d'une proposition de traduction du titre entre parenthèses et guillemets :

Ex. « أميركا تحشد بالخليج وأنباء عن تحريك إيران صواريخ بالستية » (« Sur fond de tensions avec l'Iran, les États-Unis envoient un navire de guerre et davantage de missiles au Moyen-Orient »), Aljazeera.net, 11 mai 2019 : <http://bit.ly/2JJcjPG> (consulté le 16 mai 2019).